

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 23-226**

**Le Maire de BOURG-LA-REINE ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**Vu le Code de la Route ;**

**Vu le Code de la Voirie Routière ;**

**Vu le Code Pénal ;**

**Vu la Décision Municipale en date du 12 décembre 2022, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;**

**Vu l'arrêté municipal n°ST/23164 en date du 19 mai 2023 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement au niveau du 13 rue des Bas Coquarts à Bourg-la-Reine, en raison de Création d'un branchement d'eau potable du 3 au 21 juillet 2023 ;**

**Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/23-164 formulée par l'entreprise VEOLIA EAU ILE DE FRANCE en date du 30 juin 2023 ;**

**Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie au droit du 13 rue des Bas-Coquarts à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/23-164 jusqu'au 28 juillet 2023 ;**

**Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;**

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
<b>VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE</b> 28 avenue Guynemer – 94600 CHOISY-LE-ROI	
<b>Descriptif des travaux :</b>	Création d'un branchement d'eau potable
<b>Adresse des travaux :</b>	13 rue des Bas Coquarts

**Article 2 :** Conditions de circulation et de stationnement

**L'arrêté municipal n° ST/23- 164 en date du 19 mai 2023 est prorogé jusqu'au 28 juillet 2023 , dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.**

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Paix 92170 Varves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21<sup>ème</sup> Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, Immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoie ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 13 juillet 2023

Pour ampliation,  
Pour le Maire



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.



Le Maire,

Signé : Patrick DONATH

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 24 juillet 2023